

MESURES PRÉVENTIVES

Niveau 1

NOTE

	Expéditeur :	Direction	régionale	e de l'Es	st
--	--------------	-----------	-----------	-----------	----

Objet : Permis de brûlage industriel : délivrance

Baie-Comeau, le mardi 5 mai 2021. Les conditions météorologiques et les prévisions du danger d'incendie à la baisse dans l'ensemble des régions de l'est du Québec permettent à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de recommencer à délivrer des permis de brûlage industriel à compter du 5 mai à midi. Rappelons que la délivrance de permis de brûlage avait été suspendue le 2 mai dernier.

MRC VISÉES PAR LA MESURE

D	S		D	S	
		01 - Bas-Saint-Laurent			11 - Gaspésie
×		07 La Matapédia	×		01 Communauté maritime des Îles-de-la- Madeleine
\boxtimes		08 La Matanie	\boxtimes		02 Le Rocher-Percé
X		09 La Mitis	X		03 La Côte-de-Gaspé
\boxtimes		10 Rimouski-Neigette	\boxtimes		04 La Haute-Gaspésie
\boxtimes		11 Les Basques	\boxtimes		05 Bonaventure
\boxtimes		12 Rivière-du-Loup	\boxtimes		06 Avignon
\boxtimes		13 Témiscouata			12 - Chaudière-Appalaches
\boxtimes		14 Kamouraska	\boxtimes		17 L'Islet
		09 - Côte-Nord	\boxtimes		18 Montmagny
\boxtimes		95 La Haute-Côte-Nord			
\boxtimes		96 Manicouagan			
\boxtimes		971 Sept-Rivières			
\boxtimes		972 Caniaspiscau			
×		981 Minganie (partie se trouvant sur le continent) D S □ 981 Île-d'Anticosti			
X		982 Le Golfe-du-St-Laurent			

D : Délivrance des permis de brûlage

S : Suspension de délivrance et annulation des permis de brûlage

Officier du CRL: Daniel Chayer

Information : Isabelle Gariépy, agente à la prévention et aux communications

418-295-2300